



## REGLEMENT INTERIEUR ETABLISSEMENT

*Afin de vous accueillir et de vous former dans les meilleures conditions, voici quelques règles et principes de base à respecter pour votre confort et celui des autres.*

- 1- *A l'accueil il est primordial d'avoir du calme autour de soi pour se renseigner au bureau et Permettre au secrétariat de faire efficacement son travail.*
- 2- *Nous refusons toutes formes d'incivilités envers le personnel ou entre clients (agression verbale, encore moins d'ordre physique.)*
- 3- *L'établissement met à votre disposition un matériel neuf et confortable, son utilisation et son entretien dépend de votre respect, toute dégradation volontaire sera facturée à la personne responsable.*
- 4- *La salle de code doit être un espace calme, pour permettre à chacun de se concentrer et apprendre sans être perturbé ou gêné sous n'importe quelle forme que ce soit (téléphone interdit | bavardage | bruits volontaires, ricanement | manque d'hygiène | animaux | lumière gênante | fond de musique etc... tout ce qui pourrait nuire à la tranquillité).*
- 5- *Nous n'accepterons aucune forme d'intimidation, menace, provocation, harcèlement moral et autre... ! Au bureau comme en voiture.*
- 6- *Le moniteur est votre responsable pédagogique en voiture et en salle de code, un respect mutuel est nécessaire pour atteindre vos objectifs ; que lui seul est maître de fixer.*
- 7- *Personne n'est autorisé à monter dans le véhicule sans l'accord du Moniteur et encore moins à le déplacer en son absence (pour votre sécurité et celle des autres)... Vous ne pouvez être accompagné en cours de conduite que pour des raisons pédagogiques.*
- 8- *Discrimination interdite sous toutes ses formes... il n'est pas possible dans cet établissement de choisir le moniteur pour des raisons autres que l'incompatibilité pédagogique.*
- 9- *Toute absence non justifiée 48h à l'avance (leçon de conduite, présentation examen pratique/théorique/RDV pédagogiques) ne sera pas remboursable, sauf maladie avec ordonnance du médecin.  un certificat médical sera autorisé tous les 6 mois .*
- 10- *La présentation à l'épreuve pratique et théorique, est décidée par le moniteur selon votre évolution et votre implication ! (aucune négociation ou privilège ne sera accordé si cela doit sanctionner les autres candidats... !) La présentation pratique nécessite de solder son compte 72h à l'avance (jour ouvrable)*

2